



PROCÈS-VERBAL

75^{ème} ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ACBHG

Date 11 novembre 2022 / envoi des dossiers
10 décembre 2022 / délai pour les contre-rapports

La Présidence Le Président Thomas Scheuner
Procès-verbal La Secrétaire Marianne Bartenbach

Ordre du jour

1.	Ordre du jour.....	2
2.	Nombre de voix de l'Assemblée des Délégués.....	2
3.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués de l'année 2021.....	2
4.	Comptes annuels, rapport du commissaire aux comptes et approbation.....	3
5.	Procédure de décharge au comité directeur.....	3
6.	Mutations de membres.....	3
7.	Elections.....	5
8.	Détermination des cotisations annuelles.....	6
9.	Budget.....	6
10.	Coupe intercantonale de l'ACBHG.....	7
11.	Distinctions honorifiques.....	7
12.	Demandes.....	7
13.	Détermination du lieu de la prochaine Assemblée des Délégués.....	8
14.	Conclusion.....	8



1. Ordre du jour

Traktanden	Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none"> 1. Traktanden 2. Stimmzähler DV 3. Genehmigung des Protokolls der DV 2021 4. Jahresrechnung <ol style="list-style-type: none"> a. Revisorenbericht b. Genehmigung 5. Décharge Erteilung an den Vorstand 6. Mitglieder mutationen 7. Wahlen 8. Festlegung der Jahresbeiträge 9. Budget 10. Interkantonaler Cup des KBEHV 11. Ehrungen 12. Anträge 13. Festlegung des Ortes der DV 2023 14. Abschluss 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ordre du jour 2. Nombre de voix de l'Assemblée des Délégués 3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués de l'année 2021 4. Rapport du caissier <ol style="list-style-type: none"> a. Rapport des vérificateurs b. Approbation des comptes 5. Décharge au comité 6. Mutations 7. Elections 8. Fixation des cotisations RF 9. Budget 10. Coupe intercantonale 11. Distinctions honorifiques 12. Demandes 13. Détermination du lieu de la prochaine Assemblée des Délégués 14. Conclusion

Les contre avis concernant les points de l'ordre du jour, les votes et les élections doivent être adressés en version écrite au président jusqu'au **10 décembre 2022**. Il incombe aux auteurs des contre avis de prouver la transmission en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, ordre du jour est réputée approuvés.

2. Nombre de voix de l'Assemblée des Délégués

Nous avons écrit à 70 associations représentant 260 voix. La majorité absolue est de 131 voix.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués de l'année 2021

Le procès-verbal de la 74ème Assemblée des Délégués du 30 décembre 2021 (version écrite du 2021) a pu être consulté sur la page d'accueil de l'ACBHG à l'adresse www.kbehv.ch.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, le procès-verbal est réputé avoir été approuvé. Dans les contre avis il faut nommer le(s) passage(s) des objections indiquant aussi le motif du changement. Le procès-verbal est réputé ne pas avoir été approuvé si les contre avis qui atteignent ou dépassent l'excédent absolu sont reçus sous la forme correcte et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputé approuvé.

4. Comptes annuels, rapport du commissaire aux comptes et approbation

Une copie des comptes annuels est transmise à l'annexe A

	Facture 2021/2022	Budget 2021/2022
Revenus	CHF 76 760.00	CHF 91 800.00
Délivrance	CHF 77 972.55	CHF 91 800.00
Gain +/-	CHF -1 212.55	

La perte de CHF 1 212.55 est à la charge des fonds propres.

Vous trouverez en annexe B une copie du rapport de révision du 15 Septembre 2022, dans lequel les réviseurs, Oscar Châtelain et Andreas Liechti, recommandent d'approuver les comptes annuels.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les comptes annuels sont réputés avoir été approuvés. Dans les contre avis il faut indiquer la raison de l'opposition. Les comptes annuels sont réputés non approuvés si un contre avis qui atteint ou dépasse la majorité absolue est reçu en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputé approuvé.

5. Procédure de décharge au comité directeur

En absence des contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessous, la décharge au comité directeur est réputée avoir été accordée. La décharge est réputée ne pas avoir été accordée si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus sous la forme correcte et dans les délais.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputée approuvés.

6. Mutations de membres

Il n'y aucune mutation de membres.

Type de mutation	Associations/organisation
Démissions* ¹ /exclusions	
Nouveaux entrants	
Changements de nom	
En attente	
Suppression	

*¹ Pour toutes les démissions, on applique la réserve selon laquelle il faut remplir et respecter les obligations financières.

7. Élections

Comme aucune personne n'a pu être trouvée pour occuper le poste vacant existant, aucune élection n'est prévue.

Vacance :

- Liaison Jura bernois

Jusqu'à la fin de la prochaine législature (2024), le comité directeur de l'ACBHG se compose comme suit :

Charge	Prénom/Nom
Président, presse	Thomas Scheuner
Cup, vice-président	Edelbert Zengaffinen
Caissier	Anita Brülhart
Secrétariat	Marianne Bartenbach
Juge-assesseur, page d'accueil	Markus Burren

Les fonctions suivantes sont exercées sans siège au comité directeur de l'ACBHG :

Fonction	Prénom/Nom
Responsable cantonal de la formation	Beat Wälte
Responsable de fonds sportifs	Anita Brülhart
Membre de liaison auprès du Jura bernois	Fonction vacante

Oscar Chatelain, Andreas Liechti et Ruth Blatter restent disponibles en tant qu'auditeurs aussi pour le futur.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les auditeurs restent inchangés. Les auditeurs sont réputés non confirmés si des contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue et contenant de suggestions de suppléants sont transmis en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, les réviseurs suivants resteront en charge :

Fonction	Prénom/Nom	Association
1. Commissaire aux comptes	Oscar Châtelain	HC Tramelan
2. Auditeur	Andreas Liechti	SC Ursellen
Suppléant	Ruth Blatter	HC Wisle

8. Détermination des cotisations annuelles

Les cotisations annuelles resteront inchangées par rapport à la saison précédente.

Selon le règlement financier, les cotisations annuelles seront les suivantes :

Affiliation à la ligue	Cotisation ordinaire	Contribution financière pour les équipes de sélection
NL	CHF 300.00	CHF 50.00
Département de la jeunesse de la NL	CHF 800.00	CHF 2'000.00
My Sports League / 1ère Ligue	CHF 300.00	CHF 500.00
2ème Ligue	CHF 200.00	CHF 50.00
3ème et 4ème Ligue	CHF 150.00	CHF 50.00
Femmes LKA & LKB	CHF 200.00	CHF 50.00
Femmes LKC & LKD	CHF 150.00	CHF 50.00
Club de jeunes indépendant de l'AL	CHF 150.00	CHF 50.00
Institutions	CHF 150.00	CHF 50.00

- L'amende en cas de non-présentation à l'assemblée des délégués s'élève à CHF 250.00 (selon la décision de l'Assemblée des Délégués du 27 mai 2000).

- Les contributions extraordinaires sont collectées pour soutenir les équipes de sélection.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les cotisations annuelles/règlements financiers sont réputés inchangés. Les cotisations annuelles/les règlements financiers ne sont pas réputés avoir été confirmés si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus sous la forme correcte et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputé approuvé.

9. Budget

Une copie du budget 2022/2023 est transmise à l'annexe C.

	Revenus	Dépenses
	CHF 92 800.00	CHF 92 800.00
Gain +/-	CHF 0.00	

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, le budget est réputé avoir été approuvé. Le budget est réputé ne pas avoir été approuvé si les contre avis qui atteignent ou dépassent l'excédent absolu sont reçus sous la forme correcte et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputé approuvé.

10. Coupe intercantonale de l'ACBHG

La Coupe intercantonale de l'ACBHG 2021/2022 a pu être organisée de la manière habituelle. Le vainqueur est SC Ursellen.

Association	Phase
SC Ursellen	Vainqueur final
SV Lyssach-Burgdorf II	Perdant final
EHC Meinisberg II	Perdant demi-finale
EHC Grindelwald	Perdant demi-finale
EHC Koppigen II	Vainqueur Bergpreis/Prix Montagne

Avec 45 équipes, l'édition 2022/2023 de la Coupe intercantonale de l'ACBHG a déjà pu être lancée.

Le rapport d'Edelbert Zengaffinen figure à l'annexe D. Merci à Edi pour l'organisation et pour ton engagement inlassable en faveur de la Coupe intercantonale de l'ACBHG.

11. Distinctions honorifiques

Pendant la 75ème Assemblée des délégués, il n'y a pas de distinctions honorifiques à traiter.

12. Demandes

Aucun traitement des demandes n'a suivi.

13. Détermination du lieu de la prochaine Assemblée des Délégués

La 76e assemblée des délégués sera probablement organisée par SC Ursellen et aura lieu le samedi 13 mai 2023 dans la belle vallée de l'Emmental (Konolfingen).

Ohne Gegenberichte in eingangs erwähnter Form und Frist, gilt diese Festlegung des Ortes der nächsten DV als genehmigt. Die Festlegung des Ortes der nächsten DV gilt als nicht genehmigt, wenn Gegenberichte form- und fristgerecht eintreffen, die das absolute Mehr erreichen oder übertreffen.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputé approuvé.

14. Conclusion

Le Président Thomas Scheuner et le comité directeur espèrent que la prochaine assemblée des délégués pourra se tenir à nouveau de manière habituelle avec des contacts personnels. Nous souhaitons à tous une saison sans accident.

Oberbalm, le 30 décembre 2022

Le Président

La Secrétaire

Thomas Scheuner

Marianne Bartenbach

En cas de divergence de contenu entre la version française et la version allemande, c'est la version allemande qui fait foi.